

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323476-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 5 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024
SEANCE DU 27 MARS 2024**

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Julien GOKEL.

OBJET : Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire.

Vu le rapport DTT/2024/24

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver l'engagement du Département du Nord dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le rapport ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les futurs contrats de ville et tous les documents afférents.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 12 h 17.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX et VALOIS.

Monsieur CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 12 h 25.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 25 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 52

Majorité des suffrages exprimés : 27

Pour : 52 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 mars 2024

OBJET : Nouvelle contractualisation relative à la politique de ville : réaffirmation de l'engagement du Département aux côtés des territoires et habitants en géographie prioritaire.

LE CADRE LÉGAL

Lors des séances du 3 novembre 2014 et du 15 juin 2015, le Département du Nord a décidé à l'unanimité de s'inscrire pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville (MCT/2014/1058) et de s'engager aux côtés de 13 EPCI et villes du Nord retenus dans la géographie des Quartiers Prioritaires définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy).

Ces contrats de ville (2015-2020), co-signés par le Département et prolongés jusqu'en 2023 par la réalisation de « protocoles d'engagements réciproques et renforcés », reposaient sur 4 piliers :

- le développement économique et l'emploi,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- les valeurs de la République et la Citoyenneté.

Le Gouvernement reconduit aujourd'hui les contrats de ville pour la période 2024-2030, désormais appelés « Quartiers 2030 » avec un point d'étape courant 2027. Ainsi, l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration des futurs contrats de ville qui succéderont aux contrats actuels, dès le premier trimestre 2024.

Si le cadre législatif demeure celui de la loi Lamy, de nouvelles priorités thématiques ont quant à elles été énoncées par l'Etat. Les nouveaux contrats de ville devront s'orienter autour des 5 enjeux suivants : l'emploi, l'éducation, la santé, la transition écologique/énergétique et la sécurité/tranquillité publique.

L'Etat souhaite que le droit commun soit plus mobilisé dans les prochains contrats de ville que précédemment.

Il s'agit de réaffirmer, par la présente délibération, la mobilisation du Département, de ses moyens, de ses ressources humaines et de ses crédits de droits communs, pour continuer à prendre part activement à la transformation des territoires concernés par la politique de la ville et à la réduction des inégalités.

LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

En complément de la réécriture des contrats de ville, un travail a été mené à l'échelle nationale avec le concours de l'INSEE pour redéfinir les contours de la géographie des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). C'est le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 qui instaure la nouvelle géographie prioritaire. Celle-ci fait apparaître :

- 71 communes et 94 QPV dans le Nord (contre 91 précédemment), soit près de 400 000 Nordistes désormais concernés par la politique de la ville ;
- une commune sort de la géographie prioritaire : Bellaing qui quitte le quartier Arenberg (CAPH) ;
- trois communes l'intègrent : Cappelle-la-Grande (Communauté Urbaine de Dunkerque), Haubourdin (Métropole Européenne de Lille) et Aulnoye-Aymeries (Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre) ;
- deux communes déjà en QPV sont concernées par un tout nouveau quartier : Bruay-sur-l'Escaut avec le quartier « Bruay Centre – Pont de Bruay » (Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), et Louvroil avec le quartier « Louvroil Centre » (Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre).

Les Quartiers de Veille Active (QVA), quant à eux, disparaissent. Pour autant, les EPCI ont la possibilité de solliciter plus de souplesse dans la nouvelle géographie, en dehors des zonages définis, sur des poches de pauvreté ou des territoires affichant des situations de décrochage. Une attention particulière est par ailleurs portée à la cohérence entre la géographie prioritaire de la politique de ville et celle de l'éducation nationale.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les contrats « Quartiers 2030 » ravivent la contribution citoyenne, à travers la "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed MECHMACHE, éducateur de rue et fondateur des collectifs « AC le feu » et « Pas sans nous ». Missionnée le 6 mars 2023 pour une durée de 15 mois, cette commission fixe le cadre méthodologique et éthique pour les concertations à venir dans les quartiers. Une plateforme citoyenne a été mise en ligne à cet effet.

I. RAPPEL DE L'IMPLICATION DU DÉPARTEMENT DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

A. Données socio-économiques

Dans le Nord, 14 % des habitants vivent dans un quartier prioritaire, selon le découpage de la géographie prioritaire 2015-2023, soit 361 125 Nordistes¹. La surreprésentation des populations fragiles au sein de ces quartiers reste prégnante. Le niveau de vie mensuel moyen y est de 1 187 € et le taux de pauvreté atteint 44 % (contre 16 % dans l'ensemble du territoire national).

Le Département du Nord porte une attention particulière aux territoires en QPV, dans lesquels ses publics cibles sont particulièrement présents ; on y recense 31,6 % des allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) et 19,6 % des bénéficiaires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Les publics jeunes y sont fortement représentés : 40 % des habitants en QPV ayant moins de 25 ans, soit 102 472 habitants. Par ailleurs, 16 % des jeunes de 16 à 24 ans sont non scolarisés et sans diplôme. A ce titre, la question de la mixité scolaire est prégnante puisque 37 des 202 collèges publics recrutent plus de 35 % d'élèves en secteur QPV, soit environ 12 300 collégiens, certains collèges accueillant jusque 85 % d'élèves résidant en QPV².

Enfin, les publics seniors demeurent nombreux en QPV et leurs difficultés sont à souligner : 44 % des personnes de 75 ans ou plus vivent seules et 33 % d'entre elles cumulent 5 indicateurs de l'indice de fragilité Compas³.

¹ Compas Juin 2023, géographie prioritaire 2015-2023

² Bilan estimatif Département 2020-2021 (politique éducative)

³ L'indice de fragilité personnes âgées + 75 ans Compas comporte 7 facteurs de risque (vivre dans un logement de 4 pièces ou plus, vivre dans un logement collectif sans ascenseur, vivre dans un logement social, vivre seul, ménage non équipé d'une voiture, bas niveau de formation, être issu de l'immigration). Etude du Compas juin 2023. Chiffres 2008-2019

B. Des services départementaux et des moyens au cœur des QPV

a. Moyens humains et services aux publics

Le Département du Nord agit directement auprès des quartiers prioritaires au travers des missions menées quotidiennement par les agents départementaux et via ses équipements publics et des structures, qui proposent des permanences médico-sociales et accueillent les publics cibles. On peut notamment souligner :

- la présence de plus de 1 000 agents départementaux auprès des habitants des QPV,
- la présence de 168 lieux d'accueil en QPV (permanences et consultations) sur les 881 lieux d'accueil répartis sur l'ensemble du Département, dont 18 Maisons Nord Solidarités sur 45 MNS, comprenant les Services de Protection Maternelle Infantile (PMI), le Service Social de Proximité (SSP), le Service de Prévention Santé (SPS),
- conformément aux orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Nord 2017-2023 qui identifie les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme territoires prioritaires, une Maison France Services ainsi que 28 étapes des France Services itinérantes (Bus et Camions bleus), portées par le Département, sont implantées au cœur des quartiers,
- les 45 Services Sociaux de Proximité qui, en qualité de service public départemental d'action sociale, ont pour mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Cela se traduit par la prévention des risques et des conséquences de perte d'autonomie de vie d'une part, et par le soutien à l'inclusion sociale et la promotion de l'autonomie des personnes dans tous les domaines de la vie (budget, logement, santé, accès aux droits, insertion professionnelle, prévention des violences intra familiales, soutien aux familles), d'autre part. L'ancrage territorial des services sociaux de proximité, leur proximité des Nordistes et leur approche globale et généraliste de prévention, en font des acteurs incontournables sur les territoires en QPV.

b. Moyens financiers et investissements

Le Département du Nord accompagne financièrement, chaque année, de nombreux projets et actions à destination des publics résidant en QPV, notamment :

- au titre des politiques d'action sociale, 12,7 millions d'euros de subventions pour les acteurs intervenant en QPV en 2021⁴,
- le soutien à l'animation globale de tous les centres sociaux agréés par la CAF, soit 3,13 millions d'euros par an. En 2023, on compte 99 centres sociaux en QPV ou à proximité sur 154,
- au titre de la politique en faveur des collèves, les soutiens financiers et les moyens pour le développement d'actions culturelles et sportives (Résidences d'Artistes en Collège, soutien aux associations sportives...) et favoriser l'aide à la réussite des collégiens (dotation, forfait externat, Projet Educatif Départemental du Collégien, Programme Educatif Intégré, aide à la demi-pension...),
- au titre de la politique d'aménagement, les soutiens via les Projets Territoriaux Structurants et l'Aide aux Développement des Villages et Bourgs à hauteur de 14 millions d'euros (soit environ 2,35 millions d'euros par an) entre 2016 et 2021 sur les territoires en QPV.

Implication dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

⁴ Bilan estimatif du financement départemental QPV 2020-2021 établi en juin 2022 par le service SPPT du SG. DGASOL.

Le Département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à contribuer à l'analyse des besoins sociaux et au développement social des quartiers inscrits en NPNRU, en mobilisant ses services dans le cadre des compétences départementales et selon ses principes d'intervention. A ce titre, les professionnels du Département participent à l'accompagnement des ménages relogés en fonction des besoins des familles et des accompagnements déjà en place réalisés par les acteurs locaux. Ils veillent à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privée et de ses choix. Les représentants des services départementaux participent ainsi aux instances/groupes techniques de relogement.

II. LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT AU REGARD DES PRIORITÉS NATIONALES DANS L'ÉLABORATION DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE (2024-2030)

A. Principes d'action et d'intervention du Département

Par sa nature transversale, la politique de la ville concerne à la fois les chefs de filât Solidarités humaines et Solidarités territoriales. Le Département compte inscrire son action dans les QPV autour des 5 nouvelles priorités des contrats de ville :

➤ L'emploi

La question de l'emploi est au cœur des priorités du Département. Ces dernières années, la stratégie départementale de retour à l'emploi dans le Nord s'est notamment concrétisée par la création de Maisons Nord Emploi (au nombre de 7), déployées sur le territoire départemental, le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi, le développement des Plateformes Emploi et Insertion Professionnelle au service des entreprises qui recrutent ou encore l'aide aux entreprises, via le financement de contrats aidés.

Par ailleurs, grâce à l'appel à projets « insertion et emploi » (2022-2025), l'ambition du Département est d'accompagner plus de 40 000 allocataires tous les ans et de doubler les sorties vers l'emploi, portant à 10 000 le nombre de Nordistes insérés durablement chaque année grâce à ce dispositif. Annuellement, 21 millions d'euros y sont consacrés. A ce titre, en 2020, 33 % d'allocataires du RSA vivant en QPV ont pu bénéficier d'une action d'accompagnement vers l'emploi.

Enfin, l'une des priorités fortes du Département vise à prévenir l'entrée des jeunes dans le RSA et favoriser le retour à l'emploi de ses publics cibles. Le Département mobilise, dans ce cadre, le dispositif « Réussis sans attendre » (2023-2025), qui ambitionne de repérer et proposer à 3 750 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training - personnes en dehors d'un parcours d'études, sans emploi et en dehors d'un parcours de formation), un parcours de réussite vers une insertion professionnelle durable (taux de retour à l'emploi attendu : 65 %).

➤ L'éducation et la jeunesse

La politique éducative volontariste du Département est notamment incarnée par le nouveau Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) « Bien vivre au collège » (2023-2026), mené en coopération avec l'Education Nationale.

Pour favoriser la réussite éducative, le Département apporte une aide financière à la prise d'un repas équilibré et de qualité pour tous les collégiens nordistes au sein des demi-pensions des établissements. L'aide à la réussite éducative versée aux établissements permet également de faire face à une dépense pour un élève de famille en difficulté.

Le Département poursuit son investissement dans la mise à disposition des équipements et de matériels numériques de qualité, en concertation avec l'Education nationale, contribuant ainsi à réduire la fracture et les inégalités d'accès aux outils numériques.

Enfin, en 2022, le Département a conclu une convention de partenariat triennale avec Sciences Po Lille, dans le cadre du Programme d'études intégrées (PEI), pour une vingtaine de collèges du Nord situés en Réseau d'Education Prioritaire (REP ou REP+).

La lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et toutes les formes de radicalisation des jeunes demeurent un enjeu primordial.

Afin d'accompagner les familles dans le suivi de santé des enfants jusqu'à 6 ans, le Département propose des consultations dès la naissance. Ce suivi est assuré par des professionnels de santé.

La parentalité est un sujet bien présent au sein de la politique enfance famille santé avec l'appel à projets Parentalité, qui vise l'ensemble des familles et les maisons des parents présentes au plus près des familles fragiles.

➤ La santé

Le Département du Nord positionne la santé comme un axe fondamental dans la vie des Nordistes et s'engage dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, en favorisant l'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

L'appel à projets Santé renouvelé pour la période 2024-2026, renforcera l'action du Département en matière de promotion de la santé et pourra permettre l'accès aux soins des publics qui en sont les plus éloignés.

Dans les quartiers prioritaires, des permanences et/ou consultations (PMI, SPS, SSP...) sont assurées régulièrement au sein des Maisons Nord Solidarités (MNS) ou dans les structures partenaires des MNS par les équipes médico-sociales du Département, qui accueillent et accompagnent les habitants dans le domaine de l'accès au droit et à la santé, pour promouvoir l'autonomie, la protection des personnes, la prévention des exclusions.

Pour faire face à la désertification médicale, le Département a commencé à déployer des Maisons Nord Santé. Cette nouvelle offre, construite en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins du Nord, propose des consultations médicales aux Nordistes sans médecin traitant. Un premier site a récemment ouvert ses portes à Cuincy, dans le Douaisis. D'autres seront développés dans le sud du Département (Glageon et Landrecies) ou en Flandre maritime (Cappelle-la-Grande), et pourront ainsi bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

Les questions de la santé mentale et du bien-être par l'approche du sport et de l'alimentation constituent des besoins identifiés sur les territoires, pour lesquels le Département aura un regard particulier.

Enfin, le Département du Nord œuvre pour l'autonomie, à tous les âges de la vie, au travers notamment de l'appel à projets Phosphor'Agés 2023-2024. Ainsi, il convient de poursuivre les politiques portant sur l'accompagnement et le maintien des publics en perte d'autonomie, notamment dans le logement.

➤ La transition écologique

Initiée en 2019, la stratégie de transition écologique et solidaire « Nord Durable » place la lutte contre le changement climatique, la préservation des écosystèmes et la promotion de modes de vies durables et solidaires au centre de l'action du Département du Nord.

En tant que chef de file des solidarités territoriales et au titre des Projets Territoriaux Structurants et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, le Département poursuit son accompagnement à l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. De nombreux projets ont été cofinancés dans les zones prioritaires : requalification d'espaces publics, construction/rénovation d'équipements publics, culturels, sportifs... Dans certains cas, les projets

inscrits dans une démarche de développement durable ont pu bénéficier d'une bonification du montant de la subvention attribuée. Pour l'année 2023, sur les 24 projets situés en QPV retenus, 7 ont pu bénéficier d'une bonification (renaturation de friches, rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics, intégration d'énergies renouvelables, etc.).

Par ailleurs, le dispositif de subventions intitulé « Plantation et Renaturation », lancé en septembre 2020, conforte l'engagement du Département dans la démarche de transition écologique et de préservation de la biodiversité, en milieu rural comme urbain. Dans ce cadre, les QPV peuvent bénéficier de financements pour favoriser des plantations en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs (familiaux ou partagés), favorisant ainsi l'accès à la nature pour tous et la création d'îlots de fraîcheur.

Enfin, le Département œuvre en faveur des publics les plus vulnérables face au changement climatique, en aidant les particuliers dans l'amélioration de leur logement via le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), luttant ainsi contre la précarité énergétique et les aléas du mal-logement. Entre 2015 et 2021, 543 ménages habitant en QPV ont été accompagnés, ce qui représente 1/4 des ménages soutenus sur la période.

Partenord Habitat, office départemental de l'habitat, est directement impliqué dans le NPNRU (4 300 logements concernés sur le Nord, dont près de 2 000 démolitions).

➤ La sécurité et la tranquillité résidentielle

La nouvelle contractualisation représente une opportunité pour le Département de favoriser l'articulation de la politique de prévention spécialisée avec les futurs contrats de ville.

Le Département est engagé dans une politique volontariste de lutte contre les violences intrafamiliales liée aux politiques de protection de l'enfance et de lutte contre les exclusions. Elle agit de manière complémentaire et en support des actions mises en place par l'État, à savoir : la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Un appel à projets a été lancé par la Direction Enfance Famille Santé pour la période 2023-2027, afin de soutenir les actions individuelles ou collectives de prévention, formation ou accompagnement des victimes et auteurs de violences intrafamiliales.

Le Département soutient également la mise en place de dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires (dont les collèges), par le biais des Projets Territoriaux Structurants à enjeux départementaux. A ce titre, depuis 2017, 12 communes en QPV ont pu bénéficier d'un financement départemental pour un montant total de subventions de 428 416 €.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION ET GOUVERNANCE

L'Etat souhaite que les partenaires signataires des contrats de ville portent une attention particulière aux nouvelles priorités des contrats. L'objectif est de renforcer l'intervention du droit commun et impulser une synergie qui favorisera la lisibilité et l'efficacité des moyens déployés.

Le Département privilégie d'ores et déjà les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et sera attentif à l'élaboration de nouvelles contractualisations et modes d'appels à projets, dans le cadre du pilotage porté par l'Etat et les EPCI.

Le Département intervient par le biais de ses politiques de droit commun. Les priorités qui seront partagées avec l'Etat seront définies au sein du futur Pacte des Solidarités (2024-2027). Ces priorités seront intégrées aux futurs contrats de ville.

Le Département sera particulièrement vigilant à la bonne articulation entre le nouveau Pacte des Solidarités (2024-2027) et les futurs contrats de ville. En effet, le nouveau Pacte des Solidarités fait suite à la « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté », arrivée au terme de sa contractualisation en 2023. Porté conjointement avec l'Etat, il implique de nouveaux enjeux sur 4

champs thématiques faisant écho aux axes prioritaires des futurs contrats de ville, à savoir : l'amplification de l'accès à l'emploi pour tous, la prévention de la pauvreté en agissant dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion par l'accès aux droits, la transition écologique et solidaire.

La future contractualisation permettra de croiser les priorités de l'Etat et du Département pour trouver plus d'efficacité et d'effet levier dans les actions portées par la politique de la ville auprès des publics précaires et vulnérables, qu'ils soient domiciliés sur un territoire inscrit en géographie prioritaire ou non ; ainsi, les poches de pauvreté pourront bénéficier des actions prioritaires.

Le Département du Nord sera signataire des nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 » (2024-2030), au même titre notamment que la Région Hauts-de-France et la CAF du Nord, avec les EPCI et communes concernées.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'engagement du Département du Nord dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les futurs contrats de ville et tous les documents afférents.

Christian POIRET
Président du Département du Nord